



PROVINCE DE QUÉBEC MRC de La Haute-Gaspésie

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie, tenue le dix-neuvième jour de janvier deux mille quinze, à 19 h 30, à la salle de conférences du centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie, situé au 464, boulevard Sainte-Anne Ouest, à Sainte-Anne-des-Monts.

Sont présents :

- M. Allen Cormier, préfet
- M. Judes Landry, maire de Cap-Chat
- M^{me} Micheline Pelletier, maire de Sainte-Anne-des-Monts
- M. Yves Sohier, maire suppléant de La Martre
- M. Dario Jean, maire de Marsoui
- M. Réjean Normand, maire de Rivière-à-Claude
- M^{me} Lynda Laflamme, maire de Mont-Saint-Pierre
- M. Serge Chrétien, maire de Saint-Maxime du Mont-Louis
- M. Joël Côté, maire de Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine

Est également présent :

- M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier

VÉRIFICATION DU QUORUM – OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 19 h 30 par M. Allen Cormier, préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie. M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, agit comme secrétaire.

Les membres du conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie ont observé quelques minutes de silence en souvenir de M. Gérard Robinson, ex-maire de Tourelle et ex-préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie, décédé le 17 janvier 2015.

RÉSOLUTION NUMÉRO 8763-01-2015

Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE le préfet procède à la lecture de l'ordre du jour.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JUDES LANDRY ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE adopte l'ordre du jour :

En reportant le point suivant à la séance du 9 février 2015 :

7.10 Nomination d'un responsable du comité social des employés

En ajoutant les points suivants à AFFAIRES NOUVELLES :

- 17.1 Ouverture de poste *Agent de mobilisation en saines habitudes de vie – conseiller en saine alimentation* pour le projet Haute-Gaspésie en forme
- 17.2 Nouveau site web de la MRC
- 17.3 Mandat à Activa Environnement, demande certificat d'autorisation au MDDELCC, projet de restauration d'un site d'enfouissement par l'utilisation de boues et de biosolides à titre de matières résiduelles fertilisantes
- 17.4 Condoléances à la famille de M. Gérard Robinson

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 8764-01-2015

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 décembre 2015

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 décembre 2015 a été courriellé à chacun des maires le 5 décembre dernier.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. DARIO JEAN ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 décembre 2015 tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, fait le suivi du procès-verbal du 8 décembre 2015 du conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie.

RAPPORT D'ACTIVITÉ DU PRÉFET

M. Allen Cormier, préfet, présente son rapport d'activité pour la période de décembre 2014 à janvier 2015.

RAPPORT D'ACTIVITÉ DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, présente son rapport d'activité pour la période du 1^{er} au 31 décembre 2014.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

DÉPÔT DES ÉTATS DES RÉSULTATS COMPARATIFS AU 31 DÉCEMBRE 2015

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, présente les *États des résultats comparatifs au 31 décembre 2015* non vérifiés au conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie.

RÉSOLUTION NUMÉRO 8765-01-2015

Approbation du *Rapport des impayés et déboursés directs*

IL EST PROPOSÉ PAR MME LYNDA LAFLAMME ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE approuve le *Rapport des impayés et déboursés directs* :

Paiements : 396 903,22 \$

Factures : 67 525,83 \$

TOTAL : 464 429,05 \$

Présenté aux membres du conseil lors de la préséance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 8766-01-2015

Adoption du *Règlement numéro 2015-318 Règlement pour établir la répartition des quotes-parts 2015 de la MRC de La Haute-Gaspésie (décret 1060-2014)*

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*, une copie du règlement numéro 2015-318 titré *Règlement pour établir la répartition des quotes-parts 2015 de la MRC de La Haute-Gaspésie (décret 1060-2014)* a été transmise aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT QUE dans ce cas une lecture du règlement n'est pas nécessaire, cependant le préfet mentionne l'objet de celui-ci, sa portée et son coût, s'il y a lieu.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MICHELINE PELLETIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-

GASPÉSIE approuve le *Règlement numéro 2015-318* titré Règlement pour établir la répartition des quotes-parts 2015 de la MRC de La Haute-Gaspésie (décret 1060-2014).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÈGLEMENT NUMÉRO 2015-318

Règlement pour établir la répartition des quotes-parts 2015 de la MRC de La Haute-Gaspésie (décret 1060-2014)

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion fut donné lors de la séance ordinaire du 14 octobre 2014.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MICHELINE PELLETIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE adopte le règlement portant le numéro 2015-318 ordonnant et statuant ce qui suit :

Que le règlement numéro 2015-318 soit adopté avec dispense de lecture.

Article 1. Quote-part Aménagement

La répartition de la quote-part *Aménagement* s'applique selon la richesse foncière uniformisée de la manière suivante:

Municipalité	Quote-part
Cap-Chat	36 074 \$
Sainte-Anne-des-Monts	96 811 \$
La Martre	2 151 \$
Marsoui	3 595 \$
Rivière-à-Claude	1 912 \$
Mont-Saint-Pierre	3 007 \$
Saint-Maxime du Mont-Louis	14 111 \$
Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine	5 449 \$
Territoires non organisés de la MRC	4 709 \$

Article 2. Quote-part Promotion et développement industriels

La quote-part *Promotion et développement industriels* est répartie selon la population de la manière suivante:

Municipalité	Quote-part
Cap-Chat	27 664 \$
Sainte-Anne-des-Monts	74 090 \$
La Martre	2 613 \$
Marsoui	3 261 \$
Rivière-à-Claude	1 328 \$
Mont-Saint-Pierre	2 082 \$
Saint-Maxime du Mont-Louis	11 994 \$
Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine	3 400 \$
Territoires non organisés de la MRC	2 167 \$

Article 3. Quote-part Administration générale

La quote-part *Administration générale* est répartie selon la population de la manière suivante:

Municipalité	Quote-part
Cap-Chat	5 378 \$

Sainte-Anne-des-Monts	14 403 \$
La Martre	508 \$
Marsoui	634 \$
Rivière-à-Claude	258 \$
Mont-Saint-Pierre	405 \$
Saint-Maxime du Mont-Louis	2 332 \$
Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine	661 \$
Territoires non organisés de la MRC	421 \$

Article 4. Quote-part Enfouissement sanitaire

La quote-part *Enfouissement sanitaire* est répartie de la manière suivante :

Municipalité	Quote-part
Cap-Chat	352 361 \$
Sainte-Anne-des-Monts	943 688 \$
La Martre	33 288 \$
Marsoui	41 542 \$
Rivière-à-Claude	16 914 \$
Mont-Saint-Pierre	26 522 \$
Saint-Maxime du Mont-Louis	152 771 \$
Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine	43 301 \$
Territoires non organisés de la MRC	27 604 \$

Article 5. Quote-part Cotisation annuelle de la FQM

La quote-part *Cotisation annuelle de la FQM* est répartie de la manière suivante:

Municipalité	Quote-part
Cap-Chat	0 \$
Sainte-Anne-des-Monts	0 \$
La Martre	912 \$
Marsoui	912 \$
Rivière-à-Claude	912 \$
Mont-Saint-Pierre	912 \$
Saint-Maxime du Mont-Louis	912 \$
Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine	912 \$
Territoires non organisés de la MRC	0 \$

Article 6. Quote-part Service prévention incendie (bâtiments de catégories 3 et 4)

La quote-part *Service prévention incendie* (bâtiments de catégories 3 et 4) est répartie de la manière suivante:

Municipalité	Quote-part
Cap-Chat	21 290 \$
Sainte-Anne-des-Monts	0 \$
La Martre	2 011 \$
Marsoui	2 510 \$
Rivière-à-Claude	1 022 \$

Mont-Saint-Pierre	1 602 \$
Saint-Maxime du Mont-Louis	9 230 \$
Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine	2 616 \$
Territoires non organisés de la MRC	1 668 \$

Article 7. Quote-part Service pompier préventionniste secteur est

La quote-part *Service pompier préventionniste secteur est* est répartie de la manière suivante:

Municipalité	Quote-part
Cap-Chat	0 \$
Sainte-Anne-des-Monts	0 \$
La Martre	1 592 \$
Marsoui	1 964 \$
Rivière-à-Claude	809 \$
Mont-Saint-Pierre	1 297 \$
Saint-Maxime du Mont-Louis	7 208 \$
Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine	2 131 \$
Territoires non organisés de la MRC	0 \$

Article 8. Quote-part Bureau d'accueil touristique

La quote-part *Bureau d'accueil touristique* est répartie de la manière suivante:

Municipalité	Quote-part
Cap-Chat	5 583 \$
Sainte-Anne-des-Monts	0 \$
La Martre	527 \$
Marsoui	658 \$
Rivière-à-Claude	268 \$
Mont-Saint-Pierre	420 \$
Saint-Maxime du Mont-Louis	2 420 \$
Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine	686 \$
Territoires non organisés de la MRC	437 \$

Article 9. Quote-part Écocentre Sainte-Anne-des-Monts

La quote-part *Écocentre Sainte-Anne-des-Monts* est répartie de la manière suivante:

Municipalité	Quote-part
Cap-Chat	46 346 \$
Sainte-Anne-des-Monts	124 123 \$
La Martre	0 \$
Marsoui	0 \$
Rivière-à-Claude	0 \$
Mont-Saint-Pierre	0 \$
Saint-Maxime du Mont-Louis	0 \$
Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine	0 \$
Territoires non organisés de la MRC	3 631 \$

Article 10. Quote-part Écocentre Mont-Louis

La quote-part *Écocentre Mont-Louis* est répartie de la manière suivante:

Municipalité	Quote-part
Cap-Chat	0 \$
Sainte-Anne-des-Monts	0 \$
La Martre	8 944 \$
Marsoui	11 162 \$
Rivière-à-Claude	4 545 \$
Mont-Saint-Pierre	7 126 \$
Saint-Maxime du Mont-Louis	41 048 \$
Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine	11 635 \$
Territoires non organisés de la MRC	0 \$

Article 11. Quote-part Transport adapté

La quote-part *Transport adapté* est répartie de la manière suivante:

Municipalité	Quote-part
Cap-Chat	21 392 \$
Sainte-Anne-des-Monts	37 085 \$
La Martre	2 193 \$
Marsoui	3 314 \$
Rivière-à-Claude	1 297 \$
Mont-Saint-Pierre	2 000 \$
Saint-Maxime du Mont-Louis	10 972 \$
Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine	3 298 \$
Territoires non organisés de la MRC	2 143 \$

Article 12. Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À SAINTE-ANNE-DES-MONTS, CE DIX-NEUVIÈME JOUR DE JANVIER DEUX MILLE QUINZE.

Allen Cormier, préfet

Sébastien Lévesque
Directeur général et secrétaire-trésorier

RÉSOLUTION NUMÉRO 8767-01-2015

Appui la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau – Demande de révision au MAMOT, admissibilité des dépenses du Service de génie municipal de la MRC facturées aux municipalités locales dans le cadre du programme TECQ

CONSIDÉRANT la demande d'appui de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau qui demande au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de réviser la position de son ministère dans le refus de remboursement des honoraires professionnels des services de génie municipal comme dépenses admissibles par les municipalités locales dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018;

CONSIDÉRANT les motifs évoqués par la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JOËL CÔTÉ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE appuie la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau dans ses démarches afin de demander au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, M. Pierre Moreau, de réviser la position de son ministère dans le refus de remboursement des honoraires professionnels des services de génie municipal comme dépenses admissibles par les municipalités locales dans le cadre du programme TECQ 2014-2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 8768-01-2015

Ententes service d'inspection régional de la MRC – signatures autorisées

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie a mis fin aux ententes relatives au service d'inspection régional avec les municipalités de La Martre, Rivière-à-Claude, Mont-Saint-Pierre et les territoires non organisés (TNO) de la MRC le 31 décembre 2014 (référence : résolution n° 8739-12-2014);

CONSIDÉRANT QUE ces municipalités et les TNO souhaitent obtenir ce service à nouveau;

CONSIDÉRANT QUE la combinaison du programme de la SHQ dispensé par la MRC avec le service d'inspection régional permettent la viabilité financière du poste de chargé de projet de la SHQ et d'inspecteur régional;

CONSIDÉRANT les nouvelles ententes dans le but d'offrir le service d'inspection régional de la MRC de La Haute-Gaspésie adaptées à chacune de ces municipalités et les TNO de la MRC.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. DARIO JEAN ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE autorise le préfet et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer les ententes dans le but d'offrir le service d'inspection régional de la MRC avec chacune des municipalités de La Martre, Rivière-à-Claude, Mont-Saint-Pierre et les TNO de la MRC, lesquelles seront valides pour un an à compter du 3 janvier 2015 et se renouvelleront automatiquement à son échéance pour des périodes successives de 12 mois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 8769-01-2015

Chargé de projet des programmes SHQ et inspecteur régional, rappel au travail

Vu l'article 83.1 de la *Loi des normes du travail* ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie a mis à pied temporairement le 3 janvier 2015 le chargé de projet des programmes SHQ et inspecteur régional, M. Dan Michel Lévesque (référence : résolution n° 8732-12-2014) ;

CONSIDÉRANT QUE comme annoncé le 12 décembre 2014, la Société d'habitation du Québec (SHQ) a prolongé son *Programme d'adaptation de domicile* (PAD) ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC signera avec chacune des municipalités, soit la Martre, Rivière-à-Claude, Mont-Saint-Pierre et les territoires non organisés de la MRC, une entente offrant le service d'inspection régional aux municipalités par la MRC.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. DARIO JEAN ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. rappelle au travail le chargé de projet des programmes SHQ et inspecteur régional, M. Dan Michel Lévesque, dès le 3 janvier 2015 ;
2. recommande d'adapter son horaire de travail en fonction de l'aide financière accordée par la SHQ et des ententes signées avec les municipalités de la Martre, Rivière-à-Claude, Mont-Saint-Pierre et les territoires non organisés de la MRC relatives au service d'inspection régional.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 8770-01-2015

Appel d'offres pour obtenir les services d'une firme comptable

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie doit mandater une firme comptable pour la vérification comptable de la MRC de La Haute-Gaspésie.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SERGE CHRÉTIEN ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à procéder à un appel d'offres, sur invitation, auprès de diverses firmes comptables pour les exercices financiers 2015, 2016 et 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 8771-01-2015

Politique de relations de travail, adoption

VU la *Politique de relations de travail* 2010-2015 (référence : résolution numéro 6535-01-2010);

CONSIDÉRANT QUE la *Politique de relations de travail* 2010-2015 est arrivée à échéance le 18 janvier 2015;

CONSIDÉRANT QUE le comité pour la politique de relations de travail des employés recommande l'adoption de la *Politique de relations de travail* 2015-2020;

CONSIDÉRANT QUE les employés ont été rencontrés le 3 novembre 2014 et le 12 janvier 2015 concernant cette nouvelle politique de relations de travail afin d'obtenir leurs commentaires;

CONSIDÉRANT QUE de tous lesdits commentaires reçus, seul celui concernant l'article 5.5 *Préavis de fin d'emploi* apporte une modification à la recommandation du comité pour la politique de relations de travail des employés;

CONSIDÉRANT QUE les éléments suivants de la *Politique de relations de travail* 2015-2020 seront adoptés au cours de l'année 2015, à savoir :

- a) assurance collective
- b) régime de retraite
- c) échelles salariales
- d) descriptions des tâches

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME LYNDA LAFLAMME ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE adopte la *Politique de relations de travail* 2015-2020 des employés avec tous les commentaires reçus, sauf celui relatif à l'article 5.5 *Préavis de fin d'emploi*, dont copie est déposée en annexe au livre des délibérations sous la cote A-540.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DOSSIER CSST N° R-1403876096-002 - RÉVISION

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, informe le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie que notre demande de révision concernant le dossier CSST n° R-1403876096-002 a été acceptée. Notre impartition de la légion passe de 12,65% à 2,71%.

RÉSOLUTION NUMÉRO 8772-01-2015

Composition du conseil d'administration du CLD de La Haute-Gaspésie, maintenue

CONSIDÉRANT la résolution numéro 8701-11-2014 titrée *Composition du conseil d'administration du CLD de La Haute-Gaspésie* ;

CONSIDÉRANT QUE les neuf élus municipaux de la MRC de La Haute-Gaspésie composent le conseil d'administration du CLD de La Haute-Gaspésie.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JUDES LANDRY ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE maintienne la composition du conseil d'administration du CLD de La Haute-Gaspésie actuelle jusqu'au 13 avril 2015, lequel est composé des neuf élus de la MRC de La Haute-Gaspésie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

RÉSOLUTION NUMÉRO 8773-01-2015

Émission d'un certificat de conformité – Règlement n° 14-806 de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts

CONSIDÉRANT le *Règlement numéro 14-806 Amendement au Règlement de zonage 04-620 Création de la zone Rc.11 à même la zone Ra.48* de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie doit se prononcer sur la conformité des amendements proposés par le règlement numéro 14-806 ;

CONSIDÉRANT QU'après l'analyse des modifications, le conseil de la MRC considère que le règlement numéro 14-806 est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions de son document complémentaire.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. DARIO JEAN ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE GASPÉSIE :

1. déclare conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions de son document complémentaire en vertu de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le *Règlement numéro 14-806 Amendement au Règlement de zonage 04-620 Création de la zone Rc.11 à même la zone Ra.48*, conditionnellement à la réalisation complète de la procédure de modification réglementaire par la ville de Sainte-Anne-des-Monts;
2. transmettra le certificat de conformité à l'égard du règlement numéro 14-806 dès la réception de la résolution attestant son adoption par la ville de Sainte-Anne-des-Monts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONSEIL DE L'EAU DU NORD DE LA GASPÉSIE – FONDS EAU NORD GASPÉSIE

On dépose les documents suivants du Conseil de l'eau du Nord de la Gaspésie présentés au conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie pour information:

- √ *Cadre de gestion – Fonds « Eau Nord Gaspésie », de janvier 2015*
- √ *Communiqué de presse titré 75 000 \$ pour la ressource EAU avec le Fonds EAU Nord Gaspésie, du 14 janvier 2015*
- √ *Fonds EAU Nord Gaspésie, 75 000 \$ pour assurer la protection et la mise en valeur de la ressource EAU au nord de la Gaspésie*
- √ *Document synthèse, Plan directeur de l'eau – Conseil de l'eau du Nord de la Gaspésie, version préliminaire, janvier 2015*

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, TOURISTIQUE ET SOCIAL

CRÉGÎM, DÉSENGAGEMENT – ÉTUDE PORTANT SUR LA FORMATION COLLÉGIALE INITIALE EN HAUTE-GASPÉSIE

À titre d'information, dépôt d'une lettre de la Conférence régionale des élus Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, ayant pour objet *Désengagement*, ayant le numéro de référence : 09-2111 (1892), datée du 17 décembre 2014, relative à l'aide financière accordée pour le projet *Étude portant sur la*

formation collégiale initiale en Haute-Gaspésie, signée par le directeur général, M. Gilbert Scantland.

La CRÉGÎM se désengage de la somme résiduelle pour ce projet, soit 4 809 \$, dû à l'absence de rapports non transmis par la MRC.

RÉSOLUTION NUMÉRO 8774-01-2015

Addenda au protocole d'entente - projet Approche territoriale intégrée MRC Haute-Gaspésie pour les années 2012 à 2015 dans le cadre de l'alliance pour la solidarité Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

CONSIDÉRANT l'*addenda* au protocole d'entente dans le cadre de la réalisation du projet *Approche territoriale intégrée MRC Haute-Gaspésie pour les années 2012 à 2015 dans le cadre de l'alliance pour la solidarité Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine* entre la conférence régionale des élus Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et la Municipalité régionale de comté de la Haute-Gaspésie;

CONSIDÉRANT les modifications apportées au protocole d'entente.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN NORMAND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. accepte les modifications apportées au protocole d'entente dans le cadre de la réalisation du projet *Approche territoriale intégrée MRC Haute-Gaspésie pour les années 2012 à 2015 dans le cadre de l'alliance pour la solidarité Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine* avec la Conférence régionale des élus Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine;
2. autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Sébastien Lévesque, à signer l'*addenda* au protocole d'entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 8775-01-2015

Addenda à l'entente de partenariat de la stratégie d'établissement durable 2013-2014 – projet Service d'accueil des nouveaux arrivants Haute-Gaspésie-personnes immigrantes et personnes de plus de 35 ans

CONSIDÉRANT l'*addenda* à l'entente de partenariat de la stratégie d'établissement durable 2013-2014 pour la réalisation du projet *Service d'accueil des nouveaux arrivants Haute-Gaspésie-personnes immigrantes et personnes de plus de 35 ans* entre la Conférence régionale des élus Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et la MRC de La Haute-Gaspésie;

CONSIDÉRANT les modifications apportées au protocole d'entente.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN NORMAND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. accepte les modifications apportées à l'entente de partenariat de la stratégie d'établissement durable 2013-2014 pour la réalisation du projet *Service d'accueil des nouveaux arrivants Haute-Gaspésie-personnes immigrantes et personnes de plus de 35 ans* avec la Conférence régionale des élus Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine;
2. autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Sébastien Lévesque, à signer l'*addenda* à l'entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SÉCURITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 8776-01-2015

Responsable de la formation en sécurité incendie, entente avec l'École nationale des pompiers du Québec

CONSIDÉRANT l'entente de gestionnaire de formation intervenue entre l'École nationale des pompiers du Québec et la Municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie;

CONSIDÉRANT QU'à l'article 3.1.1 de cette entente, la Municipalité régionale de comté doit identifier une personne responsable de la formation et d'en informer, par écrit, l'École.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JOËL CÔTÉ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE nomme le pompier, M. Éric Savard, responsable de la formation en sécurité incendie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

TRANSPORT

SAAQ, FORMATION DES EMPLOYÉS

À titre d'information, dépôt d'une lettre de la Société de l'assurance automobile du Québec, ayant pour objet *Formation de base en permis et immatriculation, exigences préalables à la session de formation*, datée du 13 janvier 2015, signée par Mme Sandra Perron, technicienne régionale, direction régionale de l'Est-du-Québec.

RÉSOLUTION NUMÉRO 8777-01-2015

Appel d'offres – Aménagement du centre administratif de la MRC/SAAQ

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie a fait des démarches pour devenir mandataire de la Société de l'assurance automobile du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE le point de service sera implanté à l'intérieur du centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie, situé au 464, boulevard Sainte-Anne Ouest, à Sainte-Anne-des-Monts;

CONSIDÉRANT QUE la MRC doit procéder à la réfection intérieure d'une partie du centre.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MICHELINE PELLETIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE lance un appel d'offres, par voie d'invitations écrites, pour procéder à la réfection intérieure d'une partie de son centre administratif.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

TRANSPORT SANS FRONTIÈRE, D.A.S. IMPAYÉS

Dépôt du *Relevé de compte* de l'Agence du revenu du Canada, au nom de Transport Sans Frontière, du 12 janvier 2015, signé par M. Sylvain Marceau, est présenté au conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie.

Transport Sans Frontière a un solde dû de 11 887,65 \$ pour la période visée du 1^{er} janvier 2013 au 30 novembre 2014.

GESTION DES TERRES PUBLIQUES

Aucun dossier.

LOGEMENT SOCIAL

Aucun dossier.

INFRASTRUCTURES ET BÂTIMENTS SCOLAIRES

Aucun dossier.

CULTURE ET PATRIMOINE

Aucun dossier.

DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT

RÉSOLUTION NUMÉRO 8778-01-2015

Aide financière, emplois d'été, campagne de sensibilisation à la récupération et au compostage

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie désire effectuer une campagne de sensibilisation à la récupération et au compostage sur l'ensemble du territoire.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME LYNDA LAFLAMME ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à demander une aide financière de 15 214,50 \$ auprès de Service Canada pour créer deux emplois d'été, lesquels seront occupés par des étudiants, afin d'effectuer une campagne de sensibilisation à la récupération et au compostage sur l'ensemble du territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 8779-01-2015

Entente pour la disposition de matières résiduelles, lieu d'enfouissement technique, ville de Rivière-du-Loup, signatures

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie est en attente du nouveau décret du gouvernement qui lui permettra de disposer à son lieu d'enfouissement technique les matières résiduelles générées par les municipalités de la MRC de La Haute-Gaspésie;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie a pris connaissance de l'*Entente pour la disposition de matières résiduelles, lieu d'enfouissement technique, ville de Rivière-du-Loup*;

CONSIDÉRANT QUE cette entente permet de poursuivre de disposer au lieu d'enfouissement technique de la ville de Rivière-du-Loup l'ensemble des matières résiduelles générées par les municipalités de la MRC de La Haute-Gaspésie jusqu'au 28 février 2015.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JOËL CÔTÉ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. accepte l'*Entente pour la disposition de matières résiduelles, lieu d'enfouissement technique, ville de Rivière-du-Loup* avec la Ville de Rivière-du-Loup, laquelle se termine le 28 février 2015 ;
2. autorise le préfet et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer ladite entente;
3. nomme le directeur général et secrétaire-trésorier mandataire de ladite entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ÉCHÉANCIER DE LA RÉVISION DU PGMR

Dépôt de l'échéancier 2015 de la révision du plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de La Haute-Gaspésie.

RÉSOLUTION NUMÉRO 8780-01-2015

Transfert de responsabilités de l'ingénieure civile au directeur général et secrétaire-trésorier (responsable des opérations terrain)

CONSIDÉRANT la résolution numéro 8734-12-2014 titrée *Transfert de responsabilités du responsable du développement durable à l'ingénieure civile* ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie a transféré temporairement les fonctions du responsable du développement durable à l'ingénieure civile depuis le 3 janvier 2015 ;

CONSIDÉRANT QUE l'ingénieure civile doit prioriser la révision du plan de gestion des matières résiduelles.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SERGE CHRÉTIEN ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. retire la fonction de responsable des opérations terrain TNO, soit à 1,5 jour par semaine, à l'ingénieure civile ;
2. transfère la fonction de responsable des opérations terrain TNO au directeur général et secrétaire-trésorier, M. Sébastien Lévesque.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 8781-01-2015

Confection des calendriers des collectes des matières résiduelles, paiement

CONSIDÉRANT la facture n° E3766 d'Audace pour la confection des calendriers des collectes des matières résiduelles, de 3 299,78 \$, taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. DARIO JEAN ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE paie la facture n° E3766 de 3 299,78 \$, taxes incluses, d'Audace pour la confection des calendriers des collectes des matières résiduelles, lequel montant sera prélevé dans le poste budgétaire 02 45000 341.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES NOUVELLES

RÉSOLUTION NUMÉRO 8782-01-2015

Ouverture de poste *Agent de mobilisation en saines habitudes de vie – conseiller en saine alimentation* pour le projet Haute-Gaspésie en forme

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du projet Haute-Gaspésie en forme, la MRC de La Haute-Gaspésie a besoin d'un agent de mobilisation en saines habitudes de vie – conseiller en saine alimentation ;

CONSIDÉRANT l'article 5.1 *Procédure d'embauche d'un employé* de la Politique de relations de travail de la MRC en vigueur.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MICHELINE PELLETIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. ouvre le poste *Agent de mobilisation en saines habitudes de vie – conseiller en saine alimentation* dans le cadre du projet Haute-Gaspésie en forme ;
2. forme le comité de sélection pour évaluer les candidats, lequel est composé de:
 - √ M. Allen Cormier, préfet
 - √ M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier
 - √ Mme Renelle Bourdages, coordonnatrice en développement social et culturel
 - √ Mme Thérèse Lepage, organisatrice communautaire au CSSS

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

NOUVEAU SITE WEB DE LA MRC

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, informe les membres du conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie que le nouveau site Web de la MRC est présentement en période de rodage.

L'adresse électronique du site : www.hautegaspesie.com

RÉSOLUTION NUMÉRO 8783-01-2015

Mandat à Activa Environnement, demande certificat d'autorisation au

MDDELCC, projet de restauration d'un site d'enfouissement par l'utilisation de boues et de biosolides à titre de matières résiduelles fertilisantes

CONSIDÉRANT la résolution numéro 8562-07-2014 titrée *Traitement des boues et des eaux usées - offre de partenariat Ville de Sainte-Anne-des-Monts*;

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre de la fermeture du lieu d'enfouissement sanitaire, la MRC de La Haute-Gaspésie doit, entre autres, procéder au remblaiement de l'ancien bassin de traitement des eaux de lixiviations, à la valorisation des boues du bassin et à la réfection des talus;

CONSIDÉRANT QUE la valorisation des boues municipales consiste à fertiliser le sol du lieu d'enfouissement sanitaire afin de favoriser la pousse des végétaux et, par le fait même, de réduire l'érosion par ruissellement qui contribue à détériorer les talus;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Sainte-Anne-des-Monts doit, également, valoriser ses boues provenant des stations d'épuration de type étangs;

CONSIDÉRANT QUE le ministère du Développement durable, de l'Environnement et la Lutte contre les changements climatiques encourage une valorisation des boues municipales contrairement à l'enfouissement de ceux-ci;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Sainte-Anne-des-Monts a lancé un appel d'offres pour la préparation d'une demande de certificat d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et la Lutte contre les changements climatiques pour le projet de restauration d'un site d'enfouissement par l'utilisation de boues et de biosolides à titre de matières résiduelles fertilisantes;

CONSIDÉRANT QU'Activa Environnement a déposé une offre de service de 8 808,50 \$, plus les taxes applicables payables, en parts égales entre la MRC de La Haute-Gaspésie et la Ville de Sainte-Anne-des-Monts;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Sainte-Anne-des-Monts a accepté l'offre de service d'Activa Environnement et de payer 4 404,25 plus les taxes applicables.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JUDES LANDRY ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE accepte de payer 4 404,25 \$, plus les taxes applicables, pour obtenir les services d'Activa Environnement en vue de préparer une demande de certificat d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et la Lutte contre les changements climatiques pour le projet de restauration d'un site d'enfouissement par l'utilisation de boues et de biosolides à titre de matières résiduelles fertilisantes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 8784-01-2015

Condoléances à la famille de M. Gérard Robinson

CONSIDÉRANT l'annonce du décès de M. Gérard Robinson le 17 janvier 2015 ;

CONSIDÉRANT QUE M. Robinson a été maire de la municipalité de Tourelle de 1980 à 2000 et préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie de 1989 à 1991;

CONSIDÉRANT QUE M. Robinson a été un grand défenseur des intérêts de ses citoyens et des travailleurs de la municipalité de Tourelle et de la MRC de La Haute-Gaspésie, lequel dénonçait les injustices sur toutes les tribunes;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie souhaite exprimer leurs sincères condoléances aux membres de sa famille.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN NORMAND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE transmette leurs condoléances à Mme Mélissa Robinson et Mme Sandra Robinson pour le décès de leur père, M. Gérard Robinson.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de M. JOËL CÔTÉ, il est résolu de lever la séance à 19 h 50.

Allen Cormier, préfet

Sébastien Lévesque
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Allen Cormier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du « Code municipal du Québec ».

